

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 24	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Gérald VALENTINI (Valmasclè) ; M. Eric VIDAL (Villeneuvevètte).

## **Objet : Appel à candidature pour la co-construction du projet culturel estival du Clermontais**

Monsieur MALLET rappelle aux membres du conseil communautaire que la période estivale est un moment important pour le développement culturel et touristique.

La Communauté de Communes souhaite accompagner les porteurs de projets œuvrant pour la culture sur le territoire du Clermontais afin de développer une offre estivale de qualité, cohérente avec la programmation annuelle du Sillon.

Cette collaboration est d'autant plus importante que l'été est la période de fermeture du Sillon.

Ainsi, un accompagnement des porteurs de projets par la Communauté de communes permettra d'établir un plan d'actions concerté, de satisfaire un public local, départemental mais aussi touristique et de développer la notoriété du Clermontais en lui donnant une lisibilité culturelle nouvelle.

Par ailleurs cette coopération peut permettre de structurer et de pérenniser les initiatives associatives.

C'est pourquoi la Communauté de communes souhaite lancer un appel à candidature permettant d'engager cette démarche de coopération qui prendra la forme d'un « compagnonnage », dispositif d'accompagnement favorisant la transmission des savoir-faire et la professionnalisation des structures associatives.

Ce compagnonnage consiste en l'accompagnement des porteurs de projets sélectionnés sous la forme d'une aide organisationnelle, logistique ou financière.

L'appel à candidature joint en annexe présente les modalités de mise en place de ce compagnonnage.

Monsieur MALLET propose d'approuver le lancement de cette démarche de compagnonnage et l'appel à candidature joint en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur MALLET, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le lancement de cette démarche de compagnonnage et l'appel à candidature joint en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171219-2017-12-06-45-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017